

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS  
AUPRÈS DE LA RÉGIE SCÈNES ET CINÉS OUEST PROVENCE**

**Entre,**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le présent avenant à la convention par délibération n° FAG ...../19/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 24 octobre 2019,

Dont le siège est situé : 58 boulevard Charles Livon - 13007 Marseille,

Ci-après désignée «la Métropole»,

**Et,**

**La Régie Scènes et Cinés Ouest Provence**, régie personnalisée représentée par son Directeur en exercice, régulièrement habilité à signer la présente convention conformément aux dispositions statutaires,

Dont le siège est situé : 5-9 places des Carmes 13800 Istres,

Ci-après désignée «la Régie»,

**Vu**

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- La convention avec la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, relative à la mise à disposition de personnels liée aux fonctions administratives, techniques, culturelles et d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**PREAMBULE**

Par délibération n° FAG 161-4978/18/CM du 13 décembre 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la convention de mise à disposition de personnels liée aux fonctions administratives, techniques, culturelles et d'animation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans, au profit de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, régie personnalisée, à caractère industriel et commercial, chargée de la gestion du spectacle vivant et du cinéma sur le conseil de territoire Istres-Ouest Provence.

Aujourd'hui, suite à la sollicitation de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence dans le cadre de mobilités par la voie de la mise à disposition visant à pourvoir des besoins d'emplois au sein des services de cette régie en remplacement d'emplois vacants inscrits dans l'annexe, à la convention susvisée, fixant la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence, il convient de modifier, par un avenant n° 1, l'annexe, à la convention, relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie.

**ARTICLE 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte les modifications de l'annexe, à la convention susvisée, relative à la liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence.

Compte tenu du remplacement de trois emplois vacants, il est nécessaire de modifier l'annexe à la convention de mise à disposition comme suit :

- remplacer un emploi de catégorie C, de la filière technique, pour l'exercice des fonctions d'« agent d'accueil - billettiste - contrôleur » pour un temps de mise à disposition de 100% par un emploi de catégorie C, de la filière administrative, pour l'exercice des fonctions d'« agent d'accueil - billettiste - contrôleur » pour un temps de mise à disposition de 100%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- remplacer un emploi de catégorie C, de la filière administrative, pour l'exercice des fonctions d'« agent d'accueil - billettiste - chargée des relations presse et réseaux sociaux » pour un temps de mise à disposition de 100% par un emploi de catégorie B, de la filière culturelle, pour l'exercice des fonctions d'« agent d'accueil - billettiste - chargée des relations presse et réseaux sociaux » pour un temps de mise à disposition de 100%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- remplacer un emploi de catégorie C, de la filière administrative, pour l'exercice des fonctions de « gestionnaire commande publique » pour un temps de mise à disposition de 100% par un emploi de catégorie B, de la filière administrative, pour l'exercice des fonctions de « gestionnaire commande publique » pour un temps de mise à disposition de 100%, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019**

**ARTICLE 2 : date d'effet**

L'annexe à la convention susvisée est remplacée par l'annexe jointe au présent avenant n° 1 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**ARTICLE 3 : Maintien des dispositions de la convention**

Les dispositions de la convention de mise à disposition susvisée issues de la délibération n° FAG 161-4978/18/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 13 décembre 2018 restent inchangées.

Fait à Marseille, le

Le Directeur de la Régie

Jean-Paul ORI

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence  
Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

**ANNEXE :**  
**Liste des emplois mis à disposition auprès de la Régie Scènes et Cinés Ouest Provence**

CATEGORIE	FILIERE	FONCTIONS PRINCIPALES	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE MADG*
B	Administrative	Administratrice		2	100%
		Assistante de direction		1	100%
		Gestionnaire commande publique		1	100%
		Responsable administrative		1	100%
		Responsable juridique et commande publique		1	100%
	Technique	Régisseur général		1	100%
	Culturelle	Agent d'accueil - billettiste - chargée des relations presse et réseaux sociaux		1	100%
		Chargé de communication		1	100%
		Chargée de publication		1	100%
C	Administrative	Agent d'accueil - adjointe de direction		1	100%
		Agent d'accueil - billettiste		1	100%
		Agent d'accueil - billettiste - contrôleur		2	100%
		Agent d'accueil - billettiste - gestionnaire administratif	régisseur d'avances	1	100%
		Agent d'accueil - billettiste - gestionnaire administratif		2	100%
		Agent d'accueil - billettiste - secrétaire		1	100%
		Agent d'accueil - billettiste spectacle et cinéma		1	100%
		Agent d'accueil - Chargé de communication		1	100%
		Agent d'accueil - secrétaire		1	100%
		Agent d'accueil - standardiste		1	100%
		Assistante administrative		2	100%
		Assistante communication et relations publiques, chargée du secteur social		1	100%
		Assistante coordination artistique		1	100%
		Assistante de direction		2	100%
		Billettiste - assistant de programmation		1	100%
		Billettiste et agent de diffusion		1	100%
		Chargée de la presse, de la communication et des relations publiques		1	100%
		Gestionnaire commande publique		2	100%
		Gestionnaire comptable	régisseur d'avances	1	100%
		Gestionnaire comptable	régisseur de recettes	1	100%
		Gestionnaire comptable		1	100%
		Régisseur de recettes unique des Cinémas		1	100%
		Régisseur de recettes unique des Théâtres		1	100%
		Responsable accueil billetterie - RP	régisseur de recettes	1	100%
		Responsable administrative		1	100%
		Responsable de la comptabilité		1	100%
		Responsable de la paye		1	100%
		Secrétaire		1	100%
		Secrétaire administrative - billettiste		1	100%
		Secrétaire comptable	régisseur d'avances	1	100%
Webmaster du site internet		1	100%		

CATEGORIE	FILIERE	FONCTIONS PRINCIPALES	FONCTIONS COMPLEMENTAIRES	NOMBRE DE POSTES	TEMPS DE MADG*
C	Animation	Agent d'accueil - billettiste - contrôleur		1	100%
		Assistante de direction		1	100%
		Billettiste - agent de diffusion		1	100%
		Régisseur lumière		1	100%
		Responsable jeune public - agent de médiation		1	100%
	Culturelle	Médiatrice cinéma/Chargée du contenu rédactionnel du site web		1	100%
	Technique	Agent de diffusion - affichage-logistique		1	100%
		Agent de diffusion - chargé de coordination		1	100%
		Assistant production		1	100%
		Billettiste - agent de diffusion		1	100%
		Factotum		1	100%
		Opérateur son		1	100%
		Projectionniste		2	100%
		Régisseur général		1	100%
		Régisseur lumière		3	100%
		Régisseur plateau		2	100%
		Régisseur principal		1	100%
		Régisseur son		2	100%
		Responsable du service informatique		1	100%
		Responsable Technique		1	100%
		Technicien Informatique		1	100%
	Technicien lumière		1	100%	
Technicien plateau		1	100%		
Technicien polyvalent		1	100%		

Nombre total de postes 75

\* les postes occupés par des agents dont le temps de travail est inférieur à 100% sont pourvus à hauteur de 100% de leur quotité de temps travaillé